

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1443

présenté par
Mme Fabre, rapporteure

ARTICLE 15

Rédiger ainsi l'alinéa 41 :

« c) Le 4° du I est complété par les mots : « ou l'accès à la certification professionnelle » ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.